

Construction de logements

Résultats à fin juin 2018

Logements autorisés

De juillet 2017 à juin 2018, les autorisations de construction de logements dans la région Grand Est ont progressé de 13 % par rapport à l'année précédente et atteignent 31 400 logements. C'est le plus important cumul annuel enregistré depuis avril 2013. A l'échelle nationale, les autorisations de construction affichent un repli de 1 %.

Au niveau départemental, le dynamisme des autorisations de construction de logement dans la région Grand Est est porté par les départements urbains : +47 % dans le Haut-Rhin, +34 % en Meurthe-et-Moselle, +28 %

dans le Bas-Rhin et +6 % dans la Marne, à l'exception de la Moselle (-9 %). Dans le reste des départements la tendance est au repli. La baisse varie de -10 % dans la Meuse à -34 % dans l'Aube. Les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle concentrent à eux seuls 70 % des logements autorisés entre juillet 2017 et juin 2018 dans la région Grand Est.

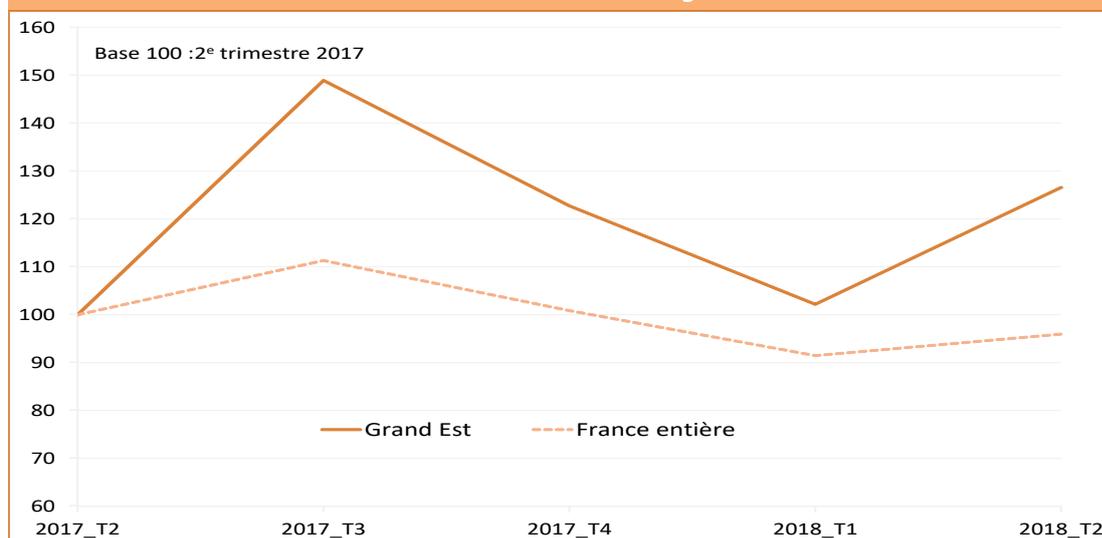
En volume, dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin les cumuls annuels des logements autorisés à fin juin 2018 sont supérieurs respectivement de 25 et 21 % à la moyenne des dix dernières années.

Nombre de logements autorisés	12 derniers mois (Juil 17 à Juin 18)	N/N-1 (%)*
Ardennes	470	-15
Aube	1 040	-34
Marne	3 240	6
Haute-Marne	300	-16
Meurthe-et-Moselle	3 440	34
Meuse	280	-10
Moselle	6 000	-9
Bas-Rhin	10 240	28
Haut-Rhin	5 600	47
Vosges	800	-19
Région Grand Est	31 400	13
France entière	486 600	-1

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2018

* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

Évolution du cumul trimestriel des logements autorisés



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2018

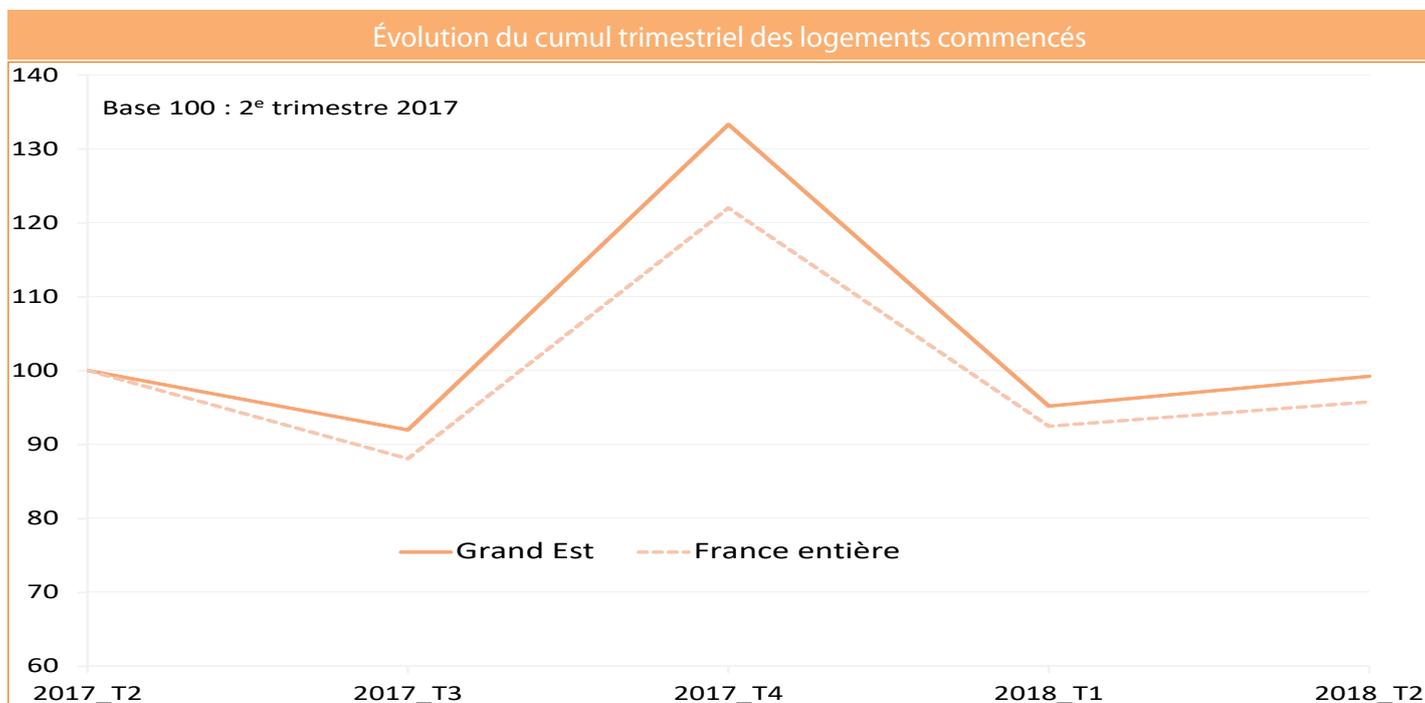
Logements commencés

A fin juin 2018, le cumul annuel des logements commencés s'élève à 26 000 unités, soit une croissance de 9 % par rapport au cumul des douze mois antérieurs. Le cumul annuel des mises en chantier dépasse ainsi de 4 % la moyenne des dix dernières années. Par rapport au 1er trimestre 2018, le nombre de logements commencés au deuxième trimestre 2018 est en hausse de 14 %. Au niveau national, les mises en chantier entre juillet 2017 et juin 2018 sont en hausse de 5 % par rapport à l'année précédente.

À l'échelle départementale, le dynamisme régional des constructions est porté essentiellement par les départements urbains. La croissance des mises en chantier varie de +3 % en Moselle à +47 % en Meurthe-et-Moselle. Un tel niveau de construction n'avait plus été observé dans ce département depuis 2012. Le Bas-Rhin enregistre également, avec 8 700 logements commencés, une valeur record, supérieure de 17 % au cumul juillet 2016-juin 2017. Ce département concentre à lui seul 33 % des logements commencés de la région Grand Est.

Nombre de logements commencés	12 derniers mois (Juil 17 à Juin 18)	N/N-1 (%)*
Ardennes	500	-33
Aube	1 090	-6
Marne	2 240	-15
Haute-Marne	300	19
Meurthe-et-Moselle	3 210	47
Meuse	240	-21
Moselle	5 210	3
Bas-Rhin	8 690	17
Haut-Rhin	3 770	18
Vosges	770	-5
Région Grand Est	26 000	9
France entière	422 700	5

Source : DREAL Grand Est, Sit@adel2, estimations en date réelle à fin juin 2018
 * : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2018

Type de logements

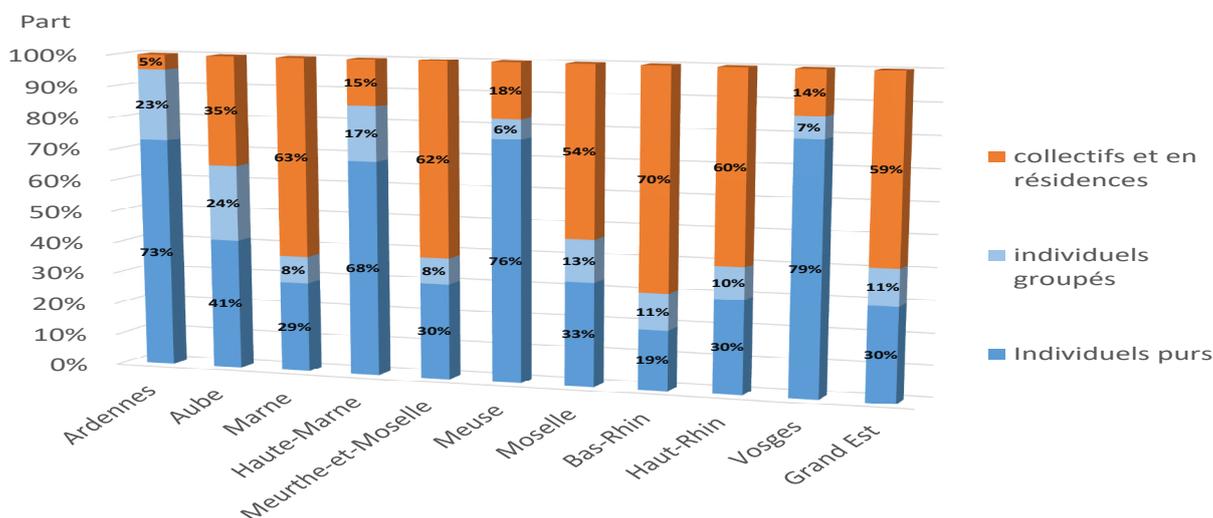
La hausse de 13 % des autorisations de construction dans la région Grand Est est portée principalement par le rebond des autorisations de logements collectifs (y compris en résidences) qui croissent de 22 %. Les autorisations de construction de logements individuels purs et individuels groupés sont en légère hausse (+2 %).

Pour les mises en chantier, la croissance est également portée par le segment des logements collectifs et en résidences (+14 %). Dans les autres segments de la construction, les mises en chantiers des logements individuels purs sont en hausse de 6 % alors que les logements individuels groupés sont stables.

Nombre de logements par type	12 derniers mois (Jui 17 à Juin 18)	N/N-1 (%)*	
		Grand Est	France entière
Logements autorisés	31 400	13	-1
individuels	12 930	2	-2
individuels purs	9 360	2	-3
individuels groupés	3 570	2	2
collectifs et en résidences	18 470	22	0
Logements commencés	26 000	9	5
individuels	11 600	4	3
individuels purs	8 640	6	4
individuels groupés	2 960	0	2
collectifs et en résidences	14 420	14	7

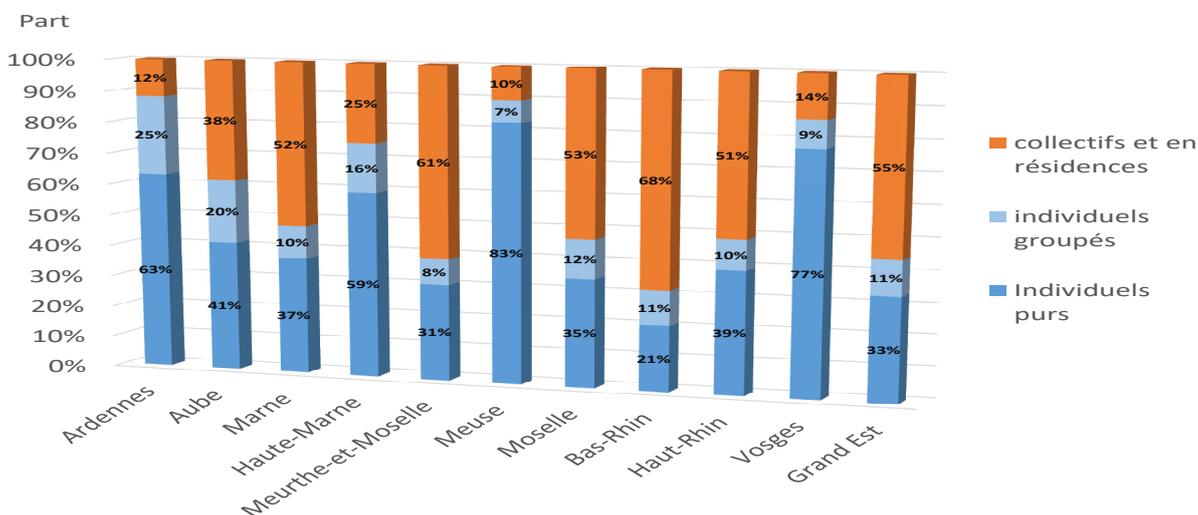
Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2018
 *: douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

Cumul des logements autorisés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand-Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2018

Cumul des logements commencés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2018

Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales). Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de

l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la notice méthodologique téléchargeable sur le site du SDES :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Themes/Logement-Construction/Construction/Logements/notice-methodologique-sitadel2-fevrier-2015-v2.pdf>

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en

résidence (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

 Mohamed MEKKI
Service connaissance
et développement
durable